

Informations complémentaires sur le **Visa** Cameroun :

- Tout requérant d'un visa Camerounais doit disposer d'un passeport comprenant au moins deux pages vierges et être valable au moins 6 mois à compter du jour de la demande de visa.
- Il est fortement conseillé de demander un visa environ 1 mois avant l'entrée sur le territoire du Cameroun.
- Le visa Camerounais est valable à compter de la date d'entrée sur le territoire Camerounais.
- Toutes les rubriques du formulaire officiel de l'ambassade du Cameroun doivent être remplies entièrement et lisiblement. Le formulaire doit être signé sous peine de non validité.
- Les visas touristiques ou affaires délivrés par l'ambassade du Cameroun sont à entrée simple. Le visa est valable jusqu'à la date d'expiration du visa. Les visas non utilisés ou expirés ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement, ni d'un renouvellement.
- Tout requérant d'un visa pour le Cameroun doit disposer d'un passeport comprenant au moins deux pages vierges et être valable au moins 6 mois à compter du jour de la demande de visa .
- Le visa délivré par l'ambassade du Cameroun autorise un séjour de 30 jours maximum ou 90 jours selon accord de l'ambassade du Cameroun.
- Un visa ne peut pas être prolongé par l'ambassade du Cameroun. En cas de prolongation de séjour, il faudra effectuer la demande d'un nouveau visa.
- Toute prolongation sur place du visa doit être effectuée auprès des services de l'immigration du Cameroun situé à Douala.
- Pour les visas affaires et touristiques, tous les documents requis pour la constitution du dossier de demande de visa doivent être nominatif.
- Tout dépassement de séjour au Cameroun dans le cadre d'un voyage touristique ou d'affaires est passible d'une amende.
- Le visa pour le Cameroun apposé sur votre passeport indiquera les informations suivantes : la catégorie de visa délivrée, la durée de séjour autorisée, Nom et prénom(s) du demandeur de visa, le nombre d'entrée autorisée, la date du début de validité du visa, la date de fin de validité du visa, le numéro du passeport, le lieu de délivrance du visa.